

# NOCTAMBUS, C'EST QUOI ?

Le service Noctambus est un service de transport à la demande du réseau Alternéo qui fonctionne **LES VENDREDI, SAMEDI ET VEILLE DE JOURS FÉRIÉS ENTRE 20H ET 4 HEURES DU MATIN SUR LES COMMUNES DE SAINT-PIERRE, SAINT-LOUIS, PETITE-ÎLE, L'ÉTANG-SALÉ ET LES AVIRONS.** Les arrêts marqués du logo suivant  sont desservis par le Noctambus

## 1/ COMMENT ÇA MARCHE ?

- Il fonctionne sur **RÉSERVATION** en appelant le **0262 55 40 60**, au plus tôt 8 jours ouvrés à l'avance et au plus tard **24 HEURES** avant votre déplacement
- Le service de réservation est ouvert **DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 12H00 ET DE 13H00 À 16H00.**
- Communiquez l'heure à laquelle vous souhaitez voyager. Selon les disponibilités, un horaire de rendez-vous vous sera proposé il vous sera également communiqué l'arrêt le plus proche de votre domicile.

## 2/ COMMENT VOYAGER ?

- Présentez-vous quelques minutes **AVANT L'HEURE PRÉVUE** au point de rendez-vous.
- Afin de ne pas prendre de retard sur les réservations suivantes, nous vous informons que **LE CONDUCTEUR NE POURRA PAS VOUS ATTENDRE.**

## 3/ COMMENT DEVENIR ADHÉRENTS ?

- Pour accéder au Noctambus, vous devez être adhérent. **N'HÉSITEZ PLUS, ADHÉREZ VOUS !**
- Il vous suffit de remplir le formulaire d'adhésion ci-joint.
- Une fois renvoyé à nos services, une carte d'adhérent sera éditée et envoyée à votre domicile.

**LA DEMANDE PEUT ÊTRE EFFECTUÉE ÉGALEMENT DANS NOS AGENCES COMMERCIALES ALTERNÉO.**

# NOCTAMBUS

LE SERVICE EST RÉSERVÉ AUX PERSONNES QUI SOUSCRIRONT À UN ABBONNEMENT :

## Abonnement mensuel

Plein tarif 10 €  
si vous avez déjà un abonnement CarteNéo/Freenéo 5 €

## Abonnement Annuel

Plein tarif 100 €  
si vous avez déjà un abonnement CarteNéo/Freenéo 50 €

## COMMENT ANNULER ?

Dans le cas où vous ne pouvez effectuer le déplacement réservé, **IL EST IMPÉRATIF DE PRÉVENIR LA SEMITTEL AU NUMÉRO QUI VOUS AURA ÉTÉ COMMUNIQUÉ LORS DE VOTRE RÉSERVATION** pour éviter que le véhicule ne se déplace inutilement et libérer le service pour les autres voyageurs.